

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**De l'Intercom Risle et Charentonne**

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 42

D157 /2015

1/2

Date de Convocation : 23 novembre 2015

Date d'affichage : 8 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre 2015 à 9 heures 30 minutes,

Les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de la Maison de l'Enfance, à Beaumont-le-Roger, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. ROUSSELIN, M. DUBOST, Mme MABIRE, M. LE ROUX, M. COLIN, M. FEDERICI, Mme GUITTON, M. MATHIERE, Mme LECONTE, M. VILAIN, M. LELOUP, M. BEAUFILS, M. ANTHIERENS, Mme CARISSAN, M. LAFOSSE, M. LECOQ, Mme QUENTIN, M. VAN DEN DRIESSCHE, M. DIEULLE, M. BARON, M. ROEHM, Mme DUVAL. E, Mme DUVAL. I, M. SAMPSON, M. BAISSE, Mme LESCAROUX, M. WEBER, M. JUIN, Mme MORISSET, M. PREVOST, M. DELAMARE, Mme VARAISE, Mme VATINEL, Mme EPINETTE
Mme LEROUGE

Etaient absents : Mme DROUIN, Mme HESSE, Mme MALO, Mme SAVALLE, M. DELAPORTE, M. DESHAYES, M. MARTEAU, M. GOBRON, Mme DESFRESNE, M. HENON, M. DANNEELS

Pouvoirs : Mme HESSE a donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme SAVALLE a donné pouvoir à M. COLIN, M. DESHAYES a donné pouvoir à M. ROEHM, M. MARTEAU a donné pouvoir à M. ROUSSELIN, M. GOBRON a donné pouvoir à Mme LESCAROUX, M. HENON a donné pouvoir à Mme MORISSET, M. DANNEELS a donné pouvoir à Mme VATINEL

La commune du Plessis Sainte Opportune n'est pas représentée.

Objet : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)

PJ : Carte

Monsieur Jean SAMPSON est nommé secrétaire de séance.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait, finalement, été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

De l'Intercom Risle et Charentonne

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 35

Nombre de suffrages exprimés : 42

D157 /2015

2/2

Date de Convocation : 23 novembre 2015

Date d'affichage : 8 décembre 2015

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre 2015 à 9 heures 30 minutes,

Les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de la Maison de l'Enfance, à Beaumont-le-Roger, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Etaient présents : M. ROUSSELIN, M. DUBOST, Mme MABIRE, M. LE ROUX, M. COLIN, M. FEDERICI, Mme GUITTON, M. MATHIERE, Mme LECONTE, M. VILAIN, M. LELOUP, M. BEAUFILS, M. ANTHIERENS, Mme CARISSAN, M. LAFOSSE, M. LECOQ, Mme QUENTIN, M. VAN DEN DRIESSCHE, M. DIEULLE, M. BARON, M. ROEHM, Mme DUVAL. E, Mme DUVAL. I, M. SAMPSON, M. BAISSSE, Mme LESCAROUX, M. WEBER, M. JUIN, Mme MORISSET, M. PREVOST, M. DELAMARE, Mme VARAISE, Mme VATINEL, Mme EPINETTE
Mme LEROUGE

Etaient absents : Mme DROUIN, Mme HESSE, Mme MALO, Mme SAVALLE, M. DELAPORTE, M. DESHAYES, M. MARTEAU, M. GOBRON, Mme DESFRESNE, M. HENON, M. DANNEELS

Pouvoirs : Mme HESSE a donné pouvoir à M. LE ROUX, Mme SAVALLE a donné pouvoir à M. COLIN, M. DESHAYES a donné pouvoir à M. ROEHM, M. MARTEAU a donné pouvoir à M. ROUSSELIN, M. GOBRON a donné pouvoir à Mme LESCAROUX, M. HENON a donné pouvoir à Mme MORISSET, M. DANNEELS a donné pouvoir à Mme VATINEL

La commune du Plessis Sainte Opportune n'est pas représentée.

Objet : Avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.)

PJ : Carte

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux délégués de l'Intercom Risle et Charentonne de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

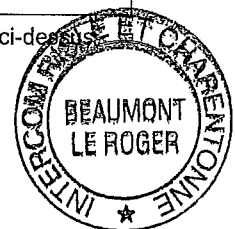
Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité avec 30 voix pour, 11 voix contre et un vote blanc :

↳ **EMET UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

↳ **DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
Jean-Claude ROUSSELIN.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
EURE

Séance du 20 novembre 2015

COMMUNE
BARC

L'an deux mille quinze, le 20 novembre à 19h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Colette DROUIN, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	14
- Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00
- Absents	01
- Exclus	00

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : DUBOST Didier, HEURTAUX Jocelyne, MOREIRA Claire, Adjoints au Maire, Dominique CROISET, Annick DURETZ, Michel DUBOS, Catherine TRAVET, Muriel TROGNON, Antoinette LERIGOLEUR, Christophe JUIN, Jean GACKA, Jean-Pierre FOSSET, Céline ALLAIN.

M. Guy PIGNOT pouvoir à Mme Colette DROUIN.

ETAIT ABSENT EXCUSÉ :

M. : Christophe JUIN.

Monsieur Dominique CROISET a été élu secrétaire.

Date de convocation :

13 novembre 2015

Date d'affichage :

13 novembre 2015Objet

**Projet de schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;
- Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet ;
- Et de proposé au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et de ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté,

- Émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et de ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Maire,
Colette DROUIN

Text 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

PREFECTURE DE L'EURE
23 NOV. 2015
ARRIVEE

Séance du 17 novembre 2015

Date convocation : 12/11/2015

Date affichage : 20/11/2015

L'an deux mil quinze, le 17 novembre à 20 h les membres du Conseil municipal se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Dominique MABIRE, Maire.

Présents : Mmes Martine VAN DOORSLAER. ; Séverine FORTIN ; Aurélie HEUDRON ; MM. Pascal AUBERT ; Jérémy ROBERT ; Frédéric MONCHABLON ; Reyhan DULONG ; Laurent PEPIN

Absents: MM. James AGEORGES ; Jacky DUPONT

Madame Aurélie HEUDRON a été élue secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

-Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

-Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

-Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de ,Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière a finalement été exclue de ce territoire ;

-Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

-Considérant que se créent dans l'heure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants ;

-Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ces habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

-Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

-Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

-Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie conforme.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE BERNAY ET ENVIRONS' with a central emblem. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink.

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le
Et publication

+12

PRÉFECTURE DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
27- EURE

- 8 JAN. 2016

ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la commune de BEAUMONTEL

Nombre de conseillers

- En exercice	15
- Présents	11
- Votants	14
- Absents	04
- Exclus	00

Séance du 11 décembre 2015 à 20 heures 00

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Anne-Marie LECONTE, Maire.

Etaient présents :

Mmes LECONTE Anne-Marie, VILAIN Christian, DINAS Michel, HERVIEU Dominique (jusqu'à la délibération n° 44), ALBERTO Philippe, DESPRES Sylvie, HARDOUIN Annie, MAHE Pascal, MONTIER Thomas, NAUDIN Gérard, PETITDEMANGE Jean-Marie.

Date de convocation :

04 décembre 2015

Date d'affichage :

18 décembre 2015

Etaient absents excusés :

Madame DELEPINE Odile qui a donné pouvoir à Monsieur ALBERTO Philippe,
Madame LOGEON Nelly qui a donné pouvoir à Monsieur MAHE Pascal,
Madame MEHALIN Murielle qui a donné procuration à Monsieur DINAS Michel,
Madame PONTIER Alexandra

Objet :

**Délibération 43/2015 -
Délibération schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

Secrétaire de séance : Monsieur MONTIER Thomas

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, dans son deuxième projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) Monsieur le Préfet propose à l'Intercom Risle et Charentonne de rester à 16 500 habitants au lieu de 57 000 habitants.

Un dossier sur l'analyse financière de la DDFIP a été remis avant la réunion à chaque conseiller afin que ceux-ci puissent étudier ce projet et émettre leur avis.

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en préfecture le

Publié ou notifié le

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois;

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 8 JAN. 2016

ARRIVÉE

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet par :

10 VOIX POUR – 2 VOIX CONTRE et 2 ABSTENTIONS

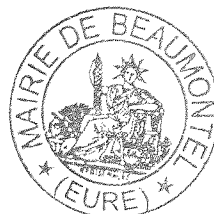
DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

PRÉFECTURE DE L'EURE

- 8 JAN. 2016

ARRIVÉE

Le Maire,
Anne-Marie LECONTE



An leconte

MAIRIE DE BEAUMONT LE ROGER**DELIBERATION**

L'an deux mil quinze, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LE ROUX, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre LE ROUX, Maire – MM Jean-Claude COLIN, Michel FEDERICI, Mme Annick MALO, M. Jérôme CLERET, Mme Marie-Hélène SAVALLE, adjoints – M. Jean-Luc BARAGUAY, Mmes Marie-Line BACHELOT, Sylvie GUITTON, Martine MOTTE, MM. Thierry ABRAHAM, Bruno PELEY, Mmes Anna DESPRES, Sandrine DEBUS, Céline MACHADO DA SILVA, MM. Mathieu POMMIER, , Philippe MATHIERE, Mmes Francine HESSE, Anne CROISE et Claire HUE.

Absents : Henri ANTHIERENS (pouvoir à Mme HESSE), M. Hervé GUITTON (pouvoir à M CLERET), Mme Claudine VILQUIN.

Madame Marie-Hélène SAVALLE a été élue secrétaire de séance.

PROJET DE FUSION DES INTERCOMMUNALITES

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Risle et Charentonne, cette dernière ait, finalement, été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux Portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telles que Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont tous les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé au Conseillers Municipaux de se prononcer contre le schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

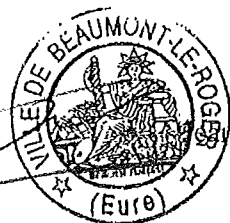
Et de proposer au Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (1 abstention) :

- *D'émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,*
- *De demander au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Risle et Charentonne*

Rendu exécutoire par transmission en Préfecture,
le 14 décembre 2015, pour expédition conforme

Le Maire,



Pierre LE ROUX

COMMUNE
DE
BERVILLE LA
CAMPAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Le treize novembre deux mille quinze à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard LELOUP, Maire.

Présents : Gérard LELOUP, Patricia LAMOUR 1^{er} Adjoint, Catherine HUBERT PIEDNOEL 2^{ème} Adjoint, Jean-Claude LABIGNE, Sandrine COSTENTIN, Cédric CASTEL, David GOURIO, Pascal LEROND,

DATE DE CONVOCATION
06/11/2015

Absents : Muriel DUMESNIL donne pouvoir à
Yannick LE GUERN, Kévin DESCHEPPER,

DATE D'AFFICHAGE
06/11/2015

Mme LAMOUR Patricia a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L.2121-15 DU CGCT).

Nombre de conseillers :
En exercice 11
Présents 08
Votants 09

Projet de schéma départementale de coopération intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;
vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 21 octobre 2015 ;

Projet de schéma départementale de coopération intercommunale

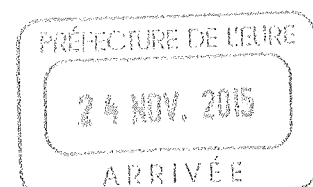
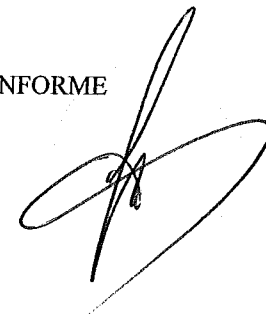
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 21 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal émet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE,
Gérard LELOUP



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

20 15 0 0 2 0

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

De la commune BRAY

Séance du 20 novembre 2015 à 19 heures 00

Date de convocation :

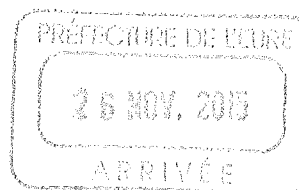
17 novembre 2015

Date d'affichage :

17 novembre 2015

Objet
AVIS PROJET SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE

M. BEAUFILS Lionel



Étaient présents :

Mme CAMUS Danielle, M. DRAPIER Raymond, M. DURIN Martial
Adjoints, Mme Marie-Aude ANGOT, M. Joël CANU, Jean-Luc DOUCET,
M. Fernand DURAND, M. Gérard LARCOPAGE, M. Pierre POUSSIER,
Mme Lucie VARENNE, Conseillers.

Secrétaire de séance :

Mme VARENNE Lucie

Le Conseil,
vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article
L520-1-1;
vu le projet de schéma Départemental de coopération intercommunale
reçu le 18 octobre 2015;
Considérant qu'en application de l'article L520-1-1 du CGT, le Conseil
Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de
coopération intercommunal proposé par Monsieur le Préfet;
considérant que le projet reçu le 18 octobre 2015 et que l'avis doit être
rendu dans les deux mois qui suivent cette réception:

- vu l'importance de la population de certains E.P.C.I., il semble
impossible de rester seul. Nous portons un plus grand intérêt à l'ancien
projet concernant la fusion de la Communauté de Commune du Canton
de BROGLIE, la communauté de commune de BERNAY et ses
environs, la Communauté de Commune de l'Intercom BRIONNAIS, de la
communauté de commune du Canton de BEAUMESNIL ; et de
l'intercom Risle et Charentonne.

- pourquoi ne pas réfléchir à l'intégration aussi de la Communauté de
Commune du Pays du NEUBOURG? cette dernière jouxtant l'Intercom
Risle et Charentonne.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BRAY
émet un avis DEFAVORABLE sur le projet de schéma Départemental
de coopération intercommunal proposé par Monsieur BIDAL, Préfet de
l'EURE.

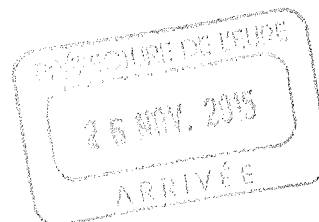
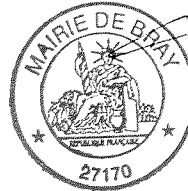
20 15 0 0 2 0

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture D'EVREUX le 23 novembre 2015.

Publié ou notifié le 23 novembre 2015.

Fait à BRAY, le 23 novembre 2015

Le Maire, Lionel BEAUFILS



TAL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CARSEX**

Séance du 26 novembre 2015

Délibération n° 2015-21

PRÉFECTURE DE L'EURE
03 DEC. 2015
ARRIVÉE

L'an deux mil quinze, le vingt six novembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix neuf novembre, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur ANTHIERENS André, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 présents : 9

Votant : 10 - pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Etaient présents : André ANTHIERENS, Philippe DEFORCHE, Sylvie DEGLOS, Xavier SCAVENNEC, Frédéric CHERON, Jean-Pierre PERRIER, Marilyn VALLEE, Etienne PLET, Magali MAUGARD.

Etaient absents : Pascal TROUVE, Christian ANTHIERENS donne pouvoir à André ANTHIERENS.

A été nommée secrétaire : Sylvie DEGLOS.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux Communes, aux Communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des Communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

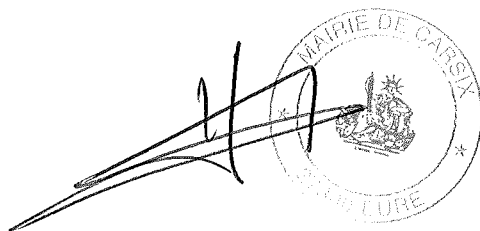
EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. A.', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CARIK' at the top and 'SIGNATURE' at the bottom, with a central emblem featuring a crown and a shield.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBON

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

PRÉFECTURE DE L'EURE
28 DEC. 2015
ARRIVÉE

N°13

Date de Convocation : 01/12/2015

Date d'affichage : 09/12/2015

L'an deux mille QUINZE, le sept décembre les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de COMBON sous la Présidence de Mme CARISSAN, Maire.

Etaient présents : Mmes MM LAFOSSE, JEAN, COUDE, DELANNOY, DEPARROIS, , DUGUET, LAMY, MOTTE, , ROBERT, DEFERT RAMIER-COUSIN, DEVELTER, JOURDAIN

Etaient absents : M DEWULF

Secrétaire de séance : Mme RAMIER COUSIN

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunal présenté par le Préfet le 15 octobre 2015

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Après en avoir délibéré, considère qu'il n'est pas viable de rester seuls, le nombre total d'habitants de notre communauté par rapport aux autres étant trop faible, souhaite une nouvelle proposition de regroupement par M. le Préfet

Après vote

Emet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet par 14 voix.

Pour copie certifiée conforme



[Handwritten signature]

712

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

PRÉFECTURE DE L'EURE

03 DEC. 2015

ARRIVÉE

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

De la commune Ecardenville la Campagne

Séance du 13 novembre 2015 à 17 heures 30

Date de convocation :

22 septembre 2015

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

22 septembre 2015

Objet

Suppression du Budget CCAS.

M. LECOQ Didier

Étaient présents :

Didier LECOQ, Etienne LECONTE, Nelly QUENTIN, Michel LECOQ, Patrice HEBERT, Christine GAILLARD, Guillaume RAMIER, Cyrille JOSSE, Sébastien MAILLARD

Secrétaire de séance :

Mme QUENTIN Nelly

Monsieur le Maire a présenté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), schéma qui reprend les propositions de Monsieur le Préfet d'isoler l'INTERCOM Risle et Charentonne de la Communauté de communes de Bernay et ses environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, de la Communauté de communes du canton de Broglie, de l'INTERCOM du Pays Brionnais.

Le Conseil Municipal estime qu'il paraît pertinent de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent.

Il considère également que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassin de vie cohérent ; de même il considère l'affaiblissement programmé de l'INTERCOM Risle et Charentonne, de l'absence de positionnement géographique choisi et d'un avenir non maîtrisé.

Les membres du Conseil Municipal, après vote, à l'unanimité, émettent un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet de l'Eure et demandent à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les cinq communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et ses environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'INTERCOM du Pays Brionnais et l'INTERCOM Risle et

Préfet

Charentonne.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture D'Evreux le 13 novembre 2015.

Publié ou notifié le 13 novembre 2015.

Fait Ecardenville la Campagne, le 01 décembre 2015

Le Maire



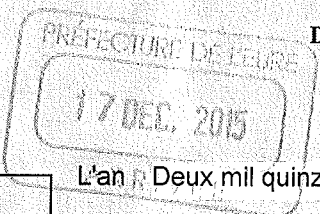
PRÉFECTURE DE L'EURE
03 DEC. 2015
ARRIVÉE

DEPARTEMENT

EURE

DE LA COMMUNE de FONTAINE L'ABBE
27470

Séance du 11 Décembre 2015



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

L'an Deux mil quinze

et le Onze

à 20h30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **A.VAN DEN DRIESSCHE, Maire de Fontaine l'Abbé**

Présents :

Messieurs D. BARON, L. BUTEL, P. CONTENTIN, F. DIEULLE, T. NICOLAS, G. PODEVIN,
Mesdames A. DEPERROIS, C. DESGUÉE, J. DOMIN, I. DUVAL, M. FORCHER, M. MAQUIGNAZ,

Absents : D.LESUEUR donne pouvoir à P.CONTENTIN, D.DIEBOLD donne pouvoir à D.BARON

A été nommée secrétaire :

Monsieur DIEULLE

Objet : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil soit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré à bulletin secret ;

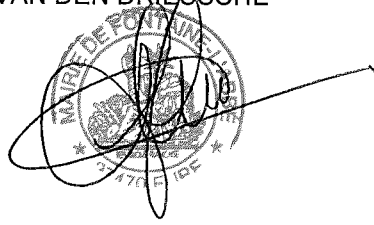
Le conseil Municipal émet **UN AVIS FAVORABLE** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Résultats :

- Favorable : 8 voix
- Défavorable : 3 voix
- Abstention : 4 voix

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme au registre.
Le Maire, A.VAN DEN DRIESSCHE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FONTAINE LA SORÊT

PREFECTURE DE L'EURE

<p><u>Nombre des membres en exercice :</u> 11</p> <p><u>Nombre de membres présents :</u> 09</p> <p><u>Nombres de suffrages exprimés :</u> 10</p>	<p>02 DEC. 2015</p> <p>N° 201511016</p> <p>ARRIVÉE</p>
--	--

<u>Date de Convocation :</u> Le 17 novembre 2015	<u>Date d’Affichage</u> Le 17 novembre 2015
--	---

L’an deux mille quinze, le vendredi vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Fontaine la Sorêt, sous la Présidence de Monsieur Marc BARON, Maire.

Étaient présents : Messieurs DANSET Éric, GILLETTE Léon, ONFROY Serge, DELAPORTE Jean-Pierre, CAPELLE Arnaud, FRICHET Jacques, De BOISGELIN Hugues et Madame NUISEMENT Sophie.

Étaient absents : Madame LANGÉRÔME Chloé et Monsieur RUELLÉ Serge


Pouvoirs : Monsieur RUELLÉ Serge a donné pouvoir à Monsieur ONFROY Serge.

<p><u>Objet :</u></p> <p>Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)</p>	<p>Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ; - Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu’ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ; - Considérant qu’après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de commune du canton de Broglie, l’Intercom du Pays Brionnais et l’Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ; - Considérant qu’il existe aux portes de l’Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ; - Considérant que se créent dans l’Eure de grandes agglomérations telle celle d’Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ; - Considérant qu’il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l’ouest de l’Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d’offrir à ses habitants les équipements et services qu’ils attendent ; - Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n’implique pas la disparition ou l’affaiblissement des communes ; - Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un
--	--

	<p>renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ; - Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ; <p>Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,</p> <p>Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <p>EMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.</p> <p>DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Évreux le 30/11/2015 et publication ou notification du 30/11/2015</p>	

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et les membres présents ayant signé au registre.

Le Maire



 PRÉFECTURE DE L'EURE

 02 DEC. 2015

 Monsieur Marc BARON ARRIVÉE

12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de GOUPILLIERES

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 10
 Nombre de suffrages exprimés : 11

Date de convocation : 13/11/2015
 Date d'affichage : 27/11/2015

2015-027

L'an deux mille quinze, le vingt novembre à 18 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de GOUPILLIERES sous la Présidence de Sébastien ROEHM, Maire.

Présents : Mmes GUEDON Sonia, HUE Corinne, SCIPION Anita, TRANQUART Marilyne,

Mrs. BERNARD Nicolas, CHARLET Bruno, DESHAYES Nicolas, DE WILDE André, PARIS Vincent

Absents : M. PELLERIN Hugues, ROUSSELLE Jean-Marie, MILON David

Absente excusée : Mme SERGENT Maria

Pouvoirs : BOUCHER Dany a donné pouvoir à Mme TRANQUART Marilyne

Mme TRANQUART Marilyne a été élue secrétaire.



Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) a été présenté par Monsieur le Préfet ;
- Considérant que Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et ses environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent, dans ce contexte, de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir les complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoins ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents,
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par M. le Préfet,

Et de proposer à M. le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et ses environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

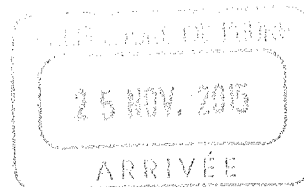
EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par M. le Préfet.

DEMANDE à M. le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et ses environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Evreux
le 27/11/2015 et publication ou
notification
du 27/11/2015

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GROSLEY-SUR-RISLE

L'an deux mil quinze, le douze décembre à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de GROSLEY-SUR-RISLE se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 7 décembre 2015, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

PERRAUDIN Pascale, BOUDIN Ruddy, CUCU Berthier, ARNOULT Claude, DESERT Bruno, DUVAL Isabelle, DUBOS Emmanuel, FAUCHIE Philippe, FERMANEL Manuel, LOGRE Catherine et Coralie OZANNE,

Absents excusés : Evelyne DUVAL (pouvoir Monsieur Ruddy BOUDIN), Emmanuel SALLES, Manuel FERMANEL et Guy CAIITE

PRÉFECTURE DE L'EURE

**Objet : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

28 DEC. 2015

ARRIVÉE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Monsieur le Préfet.

Les études réalisées par le Pays Risle Charentonne sur la fusion avec les Communautés de Bernay, Broglie, Beaumesnil et Brionne n'ont été basées que sur les recettes actuelles de chaque collectivité et sur la fiscalité (hors communes), omettant les dépenses liées aux transferts de compétences.

Or, considérant la très grande disparité des compétences entre les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), l'harmonisation va avoir un impact lourd sur la fiscalité future et risque d'entraîner une forte augmentation à terme des impôts pour la population, sans pour autant apporter de services supplémentaires, voire faire disparaître des services de proximité.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

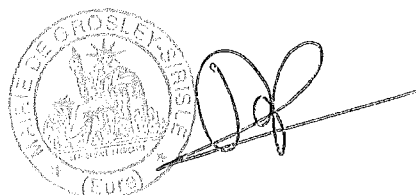
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascale PERRAUDIN



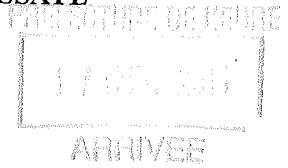
Antea Rôle 1

deux ex. r. av

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA HOUSSAYE

Séance du 06 novembre 2015



NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	8	6+1 proc

Date de la convocation
23 octobre 2015

Date d'affichage
10 novembre 2015

Objet de la délibération
<u>Avis communal sur le SDCI</u>

**L'an deux mille quinze
Et le six novembre**

À vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SAMPSON, Maire

Présents : Jean SAMPSON, Claude GEORGES, Emmanuel HARS, Jean-Pierre LAURENCEAU, Hubert LEBELLE et Lucienne NAUDET.

Absents excusés : Olivier FROELICHER (procuration J SAMPSON) et Gaëlle CREVET

Secrétaire de séance : Lucienne NAUDET

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles: Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100,000 habitants;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;
- Considérant l'affaiblissement «programmé» de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

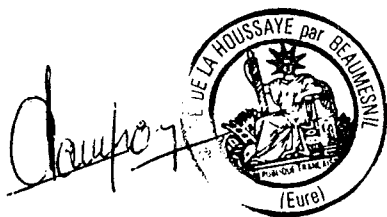
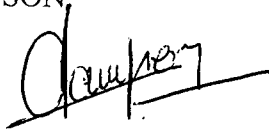
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Les membres présents ayant signé au registre

Le Maire, Jean SAMPSON,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212703458-20151106-201511092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de LAUNAY

du 20 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Nombre de suffrages exprimés : 09

N° 2015-019

Date de Convocation : 04 novembre 2015

Date d'affichage : 27 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt novembre à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Christian BAÏSSE, Maire.

Etaient présents :

Mmes PINAULT Christel, , PREY Dominique, RENOUF Marielle

Mrs BOURGEAUX Marc, BRAHIM Michel, DELAHAYE Jean-Luc, GOSSELIN Jean-Marc, RESSÉNCOURT Christophe.

Etaient absents : MMe PREVOSTEAU Alice, Mr HAREL Jacques

Mme PREY Dominique a été élu(e) secrétaire.

Projet de Schéma
départemental de
Coopération
Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) a été présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet ;
- Considérant que Monsieur le Préfet a transmis ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue du territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux et le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir aux habitants les équipements et les services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir les complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet,

Et de proposer à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

DEMANDE à Monsieur le Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les cinq communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,
C. BAÏSSE



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Evreux le 27
novembre 2015
et publication et notification le 27
novembre 2015

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

COMMUNE DE NASSANDRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an 2015, le 12 novembre, à 20 heures,

Le conseil municipal, sur convocation adressée le 04 novembre 2015 s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain LEBOURGEOIS, Maire.

Etaient présents :

M. LEBOURGEOIS Alain, Maire

M. GOBRON François, Mme LESCAROUX Hélène, M. DESCHAMPS Didier, adjoints

M. COGET Jean-Marie, Mme DESHAYES Catherine, Mme GUERRY Nelly, M. GRISIER Dominique, Mme JAMES Marie-Claude, M. LEBLANC Daniel, Mme LEDUC-VALLA Françoise, Mme MAILLARD Edwige, M. MARTEAU Eric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : M. MARTEAU Francis, Mme RAMBAUD Sophie.

Pouvoirs : Mme RAMBAUD Sophie à M. DESCHAMPS Didier

Le président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris au sein du conseil.

Mme LEDUC-VALLA est désigné(e) pour remplir cette fonction de secrétaire.

Date d'affichage

de la convocation : 04/11/15

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis favorable dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

2015-NOVEMBRE-04

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et

à l'unanimité

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.


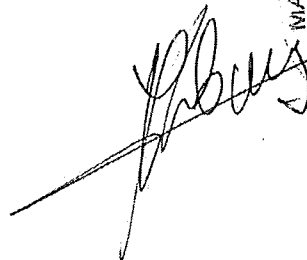
POUR : 13 – CONTRE : 1 (M. LEBLANC Daniel)

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Alain LEBOURGEOIS



TD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PERRIERS LA CAMPAGNE

SEANCE DU 26 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt six novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude WEBER, Maire.

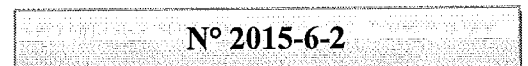
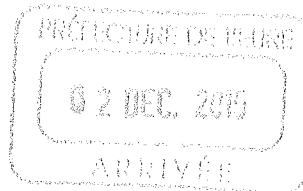
Présents : Madame Antoinette LEBAILLY, Messieurs ENSENAT Gérard, Adjoint.

Mesdames Isabelle LEFEBVRE, Aurélie LEFRANCOIS, Vanessa SIBOUT, Messieurs Olivier DANARD, Laurent TREMINO et Guillaume VARIN.

Absents: Madame Sarah TRELUYER et Monsieur Patrick FARRERES.

Monsieur Laurent TREMINO a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers : en exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9
Date de convocation 09/11/2015



OBJET : PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
du

Pour extrait conforme,
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'MAIRIE DE BERNAY ET DES ENVIRONS' and '1827 (Eure)'. The signature is written in a cursive style across the seal.

712

Mairie de
Le Plessis Ste Opportune
1, rue de la Mairie
27170
Le Plessis Ste Opportune
Tél. /fax : 02.32.35.43.26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 04 Décembre 2015

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présent : 09

Votants : 09

Absents : 02

Exclus : 0

Date de convocation :

26 novembre 2015

Date d'affichage :

26 novembre 2015

L'an deux mil quinze le seize octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué le 08 octobre deux mil quinze s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine DESFRESNE, Maire qui déclare la séance ouverte.

Etaient présents : Mesdames Catherine DESFRESNE, Laëtitia FOUCHER et Patricia TAVARES-LOURENCO, Nathalie BERNARD, Messieurs Patrick ANNEST, David DESFRESNE, Pierre-François SALZE David TOUROUTE et Monsieur Joël LOISEL

Absents : BERENGER Raymond, BERENGER Sylvie

Etaient absents excusés :

Secrétaire de séance : Madame Patricia TAVARES-LOURENCO

Délibération n° 2015-42

Objet :

**AVIS SUR LE PROJET DE
SCHEMA DEPARTEMENTAL
DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

Le Conseil,

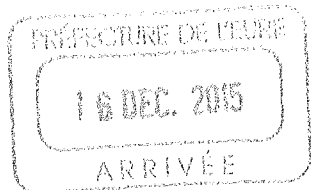
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5210-1-1,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet,

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception,

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté



de Communes de Bernay et des environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière est finalement exclue de ce territoire,

Considérant l'affaiblissement de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé.

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération propose le maintien de trois Communautés de Communes de taille quasi identiques : Communauté de Communes du Pays de Conches (18 622 habitants), Intercom Risle et Charentonne (16 077 habitants), Communauté de Communes du Pays du Neubourg (17 547 habitants),

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer des territoires ruraux suffisamment forts pour être attractifs et capables d'offrir à leurs habitants les équipements et services qu'ils attendent,

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,

Considérant qu'il se crée dans l'Eure de grandes agglomérations telle que celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET A L'UNANIMITE DES PRESENTS UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale adressé le 22 octobre 2015 par le Préfet,

DEMANDE A L'UNANIMITE DES PRESENTS au Préfet :

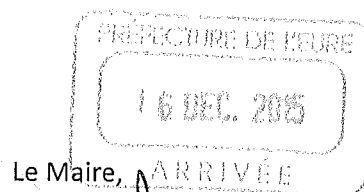
- la création d'une intercommunalité réunissant les 3 Communautés de Communes l'Intercom Risle et Charentonne, la Communauté de Communes du Pays de Conches et la Communauté de Communes du Pays de Le Neubourg.

Acte rendu exécutoire

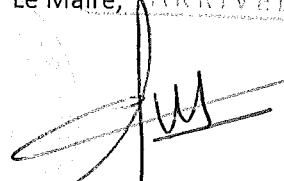
après le dépôt en Préfecture d'Evreux le 16/12/2015

Publié ou notifié le 16/12/2015

Le Maire,
Catherine DESFRESNE



Le Maire,



Catherine DESFRESNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de ROMILLY LA PUTHENAYE

<p><u>Nombre des membres en exercice :</u> 11</p> <p><u>Nombre de membres présents :</u> 07</p> <p><u>Nombres de suffrages exprimés :</u> 08</p>	<p>N° 2015110016</p>
<p><u>Date de Convocation :</u> Le 12 novembre 2015</p>	<p><u>Date d’Affichage :</u> Le 12 novembre 2015</p>

PRÉFECTURE DE L'EURE

26 NOV. 2015

L’an deux mille quinze, le jeudi dix-neuf novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Romilly la Puthenaye, sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard JUIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs CHOPIN Frédéric, GRANEIX Joël, CHAMOY Benjamin, SAMPERS Daniel, LECLEIR Stéphane et Madame COLLOMB Nelly.

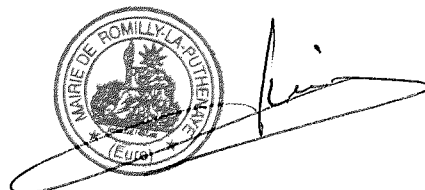
Étaient absents : Madame GUÉRIN Sylvia, Monsieur GALLIER Laurent, Madame HAMELET Laëtitia, Monsieur LETELLIER Joël

Pouvoirs : Monsieur LETELLIER Joël a donné pouvoir à Monsieur JUIN Jean-Bernard.

<p><u>Objet :</u></p> <p>Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale</p>	<p>Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.</p> <p>Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l’article L5210-1-1 ;</p> <p>Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 20 octobre 2015 ;</p> <p>Considérant qu’en application de l’article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet ;</p> <p>Considérant que ce projet a été reçu le 20 octobre 2015 et que l’avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;</p> <p>Concernant la suppression du Syndicat d’Assainissement du Pays d’Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l’Eure,</p> <p>Considérant l’importance du bon entretien de ce réseau d’assainissement recueillant les eaux pluviales pour l’économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l’efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour le bon suivi de l’urbanisation, pour limiter tout risque d’inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,</p> <p>Notre commune attire l’attention de Monsieur le Préfet pour qu’il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d’entretien, du maintien d’une vue d’ensemble dans la gestion de ce réseau.</p>
---	--

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et les membres ayant signés au registre,
Le Maire



Monsieur Jean-Bernard JUIN

PRÉFECTURE DE L'EURE
26 NOV. 2015
RÉCIVÉE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRIONNE

COMMUNE DE ROUGE PERRIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, le **Vendredi 27 novembre 2015** à **20H30**, sous la présidence de M. Jean Claude ROUSSELIN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames H.ORSETTIGH, J.BARBEY

Mrs Pascal PREVOST, Bruno LERDU, Claude VARNIER, Chan DIEP, Frédéric CANNAERT, Manuel ROUSSEL

Absents excusés :

Madame Elisabeth HEBERT

Les membres du Conseil municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 10.

Melle Hélène ORSETTIGH a été élue secrétaire.

Date de convocation : 20 novembre 2015 - Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 10 - Nombre de Conseillers excusés : 1 - Votants : 10 – Pouvoirs = 0

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;

- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;

- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent.

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes. ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET, à l'unanimité des conseillers présents, **UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet

- La création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.
- Avec (par 8 voix sur 10), une possibilité de rattachement de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, considérant qu'elle est à la lisière de plusieurs communes de l'Intercom Risle et Charentonne, en « bassin de vie » avec celle-ci.

Acte rendu exécutoire

*Après le dépôt en
Préfecture d'Evreux
Le :*

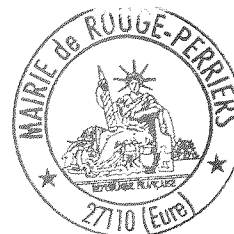
*Publication ou notification
Le :*

*Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus
Pour copie certifiée conforme*

Le Maire



Jean Claude ROUSSELIN



PRÉFECTURE DE L'EURE

02 DEC. 2015

ARRIVÉE

72

COMMUNE DE SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC

Département de
l'EURE

Arrondissement de Bernay
Canton de Brionne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 NOVEMBRE 2015

Date de convocation et affichage	:	20 Novembre 2015
Nombre de membres en exercice	:	15
Nombre de membres présents	:	14
Nombre de membres absents	:	01
Suffrages exprimés	:	14

Pouvoir : 0 Votants : 14 Abstention : 0 Exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'an deux mil quinze le trente novembre 2015 à vingt-heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqué se sont réunis à la Mairie en au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur HÉNON Jérôme, Maire.

Etaient présents : M. BAILLEUL Frédéric, Mme BARBEY Colette, M.CANDIEU Romuald , M. CROUIN Patrick, M. DECROOS Marc, Mme DIGUET Viviane, M. DUBUISSON Frédéric, Mme FEUVRAIS Sophie, M. HÉNON Jérôme, Mme MAQUAIRE Cathy, Mme MORISSET Maryse, M.MULET Cyrille, Mme RIOS Catherine, M.VANICATTE Christophe.

Absent(s) excusé(e)(s) ayant donné pouvoir :

Absent : Mme LESAGE Céline

Madame BARBEY Colette a été élue secrétaire de séance

Sur proposition de M. le Maire et vu son rapport,

- M. Le Maire expose :

La Loi du 7 août 2015, dite Loi **NOTRe**, (**N**ouvelle **O**rganisation **T**erritoriale de la **R**épublique), prolongeant la Loi de « Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », prévoit entre autres objectifs, d'améliorer l'organisation territoriale, en incitant les regroupements de collectivités à fiscalité propre.

- Considérant que le Préfet du Département a dû établir un projet de SDCI, qu'il a transmis pour avis aux collectivités territoriales de son département

- Considérant que les Collectivités territoriales ont alors deux mois pour rendre leur avis, le silence gardé valant approbation du projet.

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire

PRÉFECTURE DE L'EURE

07 DEC. 2015

ARRIVÉE

COMMUNE DE SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres du conseil municipal, décident :

- D'approuver le maintien de l'Intercom Risle et Charentonne en dehors de tout rapprochement.

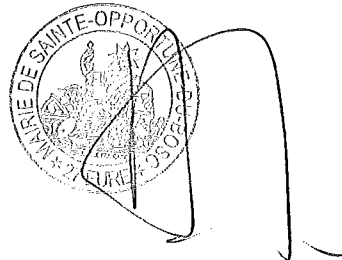
Souhaitent que soit respectée la volonté des communes et communautés de communes, et que soit pris en considération le maintien des services publics de proximité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait, copie conforme

A Sainte-Opportune-Du-Bosc

Le Maire

Jérôme HÉNON



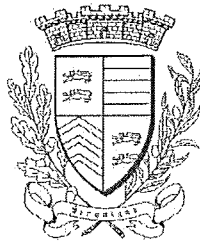
Certifié exécutoire compte tenu de la réception :
En Préfecture le
Et de la publication de
Le Maire

DÉPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BERNAY-EST

MAIRIE
DE

SERQUIGNY



27470

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 11 décembre à 20 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel PREVOST.

Etaient présents :

MM. PREVOST, PIGNET, LEFEBVRE. COROUGE. Mmes VATINEL, VARAISE MM. DANNEELS. DELAMARE. CORDIER. PIQUENOT. MUHLMAYER. VALENTIN.
Mmes DERIOT. LE GOFF. METTON. REINE. GERMAIN. PICHEREAU

Pouvoirs : Mme QUIER donne pouvoir à Mme VATINEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme VARAISE est nommée secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

04.12.2015

DATE D'AFFICHAGE

04.12.2015

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE

Nombre de membres 19

Présents 18

Suffrages exprimés 19

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi Notre a fixé le seuil minimal des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15 000 habitants. L'Intercom Risle et Charentonne, avec ses 16 077 habitants, n'est donc pas contrainte de fusionner avec une communauté de communes voisine.

**Objet : AVIS SUR LE
PROJET DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL DE
COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

Par ailleurs, les études réalisées par le Pays Risle Charentonne sur la fusion avec les Communautés de Bernay, Broglie, Beaumesnil et Brionne n'ont été basées que sur les recettes actuelles de chaque collectivité et sur la fiscalité (hors communes), omettant les dépenses liées aux transferts de compétences.

Or, considérant la très grande disparité des compétences entre les différents EPCI, l'harmonisation va avoir un impact lourd sur la fiscalité future et risque d'entraîner une forte augmentation à terme des impôts pour la population, sans pour autant apporter de services supplémentaires.

Le fonctionnement d'une telle entité va amener à une gestion très bureaucratique des services en éloignant encore un peu plus les élus locaux des habitants et des réalités de terrain.

Néanmoins, Monsieur le Maire indique qu'un ensemble de près de 60.000 habitants reste un échelon intéressant pour ce qui concerne l'investissement. La mutualisation dans ce domaine reste pertinente.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 22 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet ;
Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis du Conseil Municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

EMET un Avis Favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet.

Fait à SERQUIGNY, le 11 décembre 2015

Le Maire,
Lionel PREVOST



Département de l'EURE
Arrondissement de BERNAY
Perception de
BEAUMONT-LE-ROGER
MAIRIE de
THIBOUVILLE
27800

PRÉFECTURE DE L'EURE

26 NOV. 2015

ARRIVÉE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<p>DATE DE CONVOCATION 10 NOVEMBRE 2015 DATE D'AFFICHAGE 10 NOVEMBRE 2015</p>	<p>L'an DEUX MILLE QUINZE, le DIX-SEPT NOVEMBRE à Vingt Heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jocelyne EPINETTE, Maire.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 10 PRESENTS 8 VOTANTS 8</p>	<p>Etaient présents : Mme Jocelyne EPINETTE, Maire, Mmes Dominique HENRY et Corinne LEGER, Adjointes, Mme Anita DUCHEMIN, MM. Etienne AUBERT, Alain GIBERT, Didier LUCAS, Jean NICOLLE. Absents excusés : MM. Philippe COUTEL, Marc GUYONNET-PAYEL. Absent non excusé : Néant.</p> <p>Monsieur Didier LUCAS a été nommé Secrétaire.</p>
<p>OBJET</p>	<p>PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE</p>
	<p>Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,</p> <ul style="list-style-type: none">- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois (projet reçu par la Commune de Thibouville le 23 Octobre 2015) ;- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé, <p style="text-align: right;">.../...</p>

.../...

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE (7 avis défavorables et 1 avis favorable) au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE (7 voix "pour" et 1 voix "contre") au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

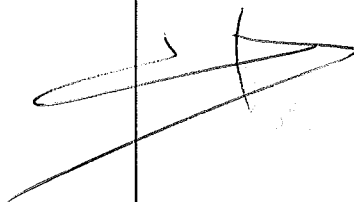
Délibération
certifiée exécutoire
le :

Publication et
Notification
le :

Le Maire,
Jocelyne EPINETTE

Pour Copie Conforme.

Le Maire,
Jocelyne EPINETTE



signature

72

Maire
4, rue de l'église
27170 LE TILLEUL OTHON
Tél / fax : 02 32 45 25 10

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

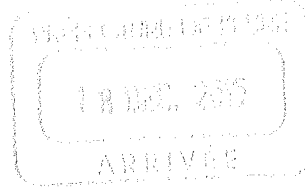
Absents : 3

Pouvoirs : 3

Date de la convocation : le 3 décembre 2015

Date d'affichage : le 3 décembre 2015

Objet : Délibération pour l'avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 10 décembre 2015**

L'an deux mil quinze, le dix décembre à dix-neuf heures et quatre minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Valérie LEROUGE, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux : Henri-Louis CLAASSEN, Isabelle DELAUNAY, Joël FRAUDEAU, Dominique LABROUSSE, Hervé TARDIVEL, Franck POUBELLE.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle DELAUNAY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 16 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le Conseil Municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 22 octobre 2015 et que l'avis doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception ;

Après en avoir délibéré,

Emet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication ou notification
Du

Le Maire,
Valérie LEROUGE

